



# Refus du bail par le propriétaire au sujet de loyer

Par local, le 07/12/2015 à 10:24

Bonjour,

Vivant à Paris, mon bail est arrivé à expiration en septembre, après la mise en application de la loi sur l'encadrement des loyers. En théorie, une procédure doit être engagée 5 mois avant la résignature de bail, mais les prix médians ayant été portés à notre connaissance deux semaines avant, c'était impossible.

L'agence nous a toutefois dit explicitement qu'elle connaissait cette cause mais, de nombreux désagréments s'étant produits dans l'immeuble au cours des derniers mois, qu'elle s'engageait à nous baisser le loyer (qui se situe quand même 60% au dessus du loyer médian...) et nous a fourni des baux avec le nouveau loyer (à 30% au dessus du loyer médian).

Qu'elle ne fut pas ma surprise quand j'ai reçu un courrier recommandé m'annonçant que les baux étaient erronés et que mon loyer ne changeait finalement pas - l'agence s'est avancée et le propriétaire refuse toute diminution.

Que puis-je faire ?

Merci beaucoup